



Clique droit
pour imprimer

DOSSIER INSCRIPTION

Maison des jeunes du Houlme

12/17 ANS

Pièces obligatoires à joindre au dossier d'inscription

- Fiche de renseignement
- Fiche sanitaire de liaison
- Bulletin d'adhésion
- Règlement de la cotisation
- Copie de ou des attestations d'assurances péri et extrascolaires
- Brevet de natation de 25 m
- Aides financières aux loisirs (Bon temps Libre, VACAF)

Informations

Contact mairie : 02.35.74.11.04

Contact Responsable : Semeux Julie – 06.11.03.36.70

Permanences mairie : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 11h30 et de 14h30 à 15h30 – le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 en période scolaire

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h30 en période de vacances scolaire

Le projet éducatif et le projet pédagogique des 12/17 ans peuvent vous être fournis sur simple demande.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

▪ L'adolescent(e)

Nom et prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : F M

Tel :

N° Sécurité sociale :Nom de la mutuelle :

▪ Responsable de l'adolescent

Nom et prénom du père ou du tuteur légal :

Adresse :

Téléphone du domicile :Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

N° allocataire :

Régime général et fonctionnaire Régime agricole Autres (préciser)

Nom et prénom de la mère ou de la tutrice légale.....

Adresse (si différente du père) :

Téléphone du domicile :Téléphone portable :

Téléphone professionnel :

N° allocataire :

Régime général et fonctionnaire Régime agricole Autres (préciser)

Mail :

▪ Autres personnes à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom :Téléphone :

Nom et prénom :Téléphone :

▪ Personnes susceptibles de venir chercher l'adolescent(e)

Nom et prénom :Téléphone :

Nom et prénom :Téléphone :

AUTORISATIONS OBLIGATOIRES

Autorise mon enfant à fumer (uniquement les jeunes + 16 ans)	OUI	NON
Autorise mon enfant à venir en accès libre lorsqu'il n'y a pas de sortie	OUI	NON
Autorise mon enfant à avoir des temps libre sur les sorties	OUI	NON
Autorise la municipalité à prendre des photos ainsi qu'à les publier dans la presse locale, municipale et sur le site Facebook « maison des jeunes »	OUI	NON
Autorise le directeur à prendre toute mesure en cas de problème, d'hospitalisation rendue nécessaire par l'état de santé de mon enfant.	OUI	NON
Reconnait avoir pris connaissance des règles de vie de l'accueil de loisirs 12/17 ans	OUI	NON
Autorise mon enfant à quitter seul l'accueil de loisirs 12/17 ans	OUI	NON
Accepte que mon enfant soit transporté dans le véhicule mis à disposition par la municipalité sur un lieu d'animation à condition que les dispositions en vigueur pour le transport d'enfants soient respectées	OUI	NON

(Rayer la mention inutile)

LES REGLES DE VIE

Les jeunes sont complètement associés aux règles de vie de l'accueil. La structure est avant tout un lieu d'apprentissage et d'expérimentation à la démocratie. L'équipe pédagogique travaille en ce sens, c'est pourquoi ces règles sont rédigées et élaborées avec les jeunes. Celles-ci peuvent être modifiées et améliorées par les jeunes à tout moment, après concertation et acceptation de l'équipe d'animation.

En intégrant le local ado, les jeunes s'engagent à :

- Respecter les autres jeunes, les équipes d'animations, son entourage (matériel, véhicule, espaces verts)
- Ne pas avoir de comportement violent et ne pas user de son vocabulaire grossier ou indécent
- Le jeune s'engage à chaque entrée et sortie à inscrire son nom, prénom, heure d'entrée et de sortie. Une fois sortie du local le jeune n'est plus sous la responsabilité de l'équipe
- En vertu de notre rôle de protection des mineurs, nous ne pouvons accepter la consommation d'alcool, de produits stupéfiants, ainsi que le deal de ces produits
- Ne pas voler le local ou les autres sous peine de poursuites judiciaires
- Ne pas stationner vos vélos ou scooter dans le local ou mal ranger devant le local.
- Informer une personne de l'encadrement en cas de détérioration du matériel et des locaux
- Respecter les règles d'hygiène
- Ranger après utilisation
- Ne pas utiliser les jeux extérieurs dans la salle
- Ne pas mettre la musique trop forte car la salle est mal insonorisée
- Ne pas monopoliser l'accès à internet ou autres jeux
- Le téléphone portable est toléré dans la mesure où il ne nuit pas ou bon fonctionnement

.....

A.....

Le.....

Nom et prénom du jeune :

J'accepte les règles de vie de l'accueil de loisirs jeune

Signature du jeune :

